



CLASSIQUES
GARNIER

BONNET (Stéphane), « [Épigraphie] », *Droit et raison d'État*, p. 9-9

DOI : [10.48611/isbn.978-2-406-15826-4.p.0009](https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-15826-4.p.0009)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2023. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

Non so quale sia la volontà di Dio, né credo la sappino gli altri; perché e' si suole pure dire che i giudici suoi sono occulti e profondi.

Francesco GUICCIARDINI, *Storia d'Italia*

Pour qu'un peuple naissant pût goûter les saines maximes de la politique et suivre les règles fondamentales de la raison d'État, il faudrait que l'effet pût devenir la cause, que l'esprit social qui doit être l'ouvrage de l'institution présidât à l'institution même, et que les hommes fussent avant les lois ce qu'ils doivent devenir par elles.

Jean-Jacques ROUSSEAU, *Du contrat social*